

RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur DUPONT, Maire de Latillé.

Étaient présents : Mesdames Monique AUGÉ, Stéphanie BRUNET, Nicole JOURDAIN- Messieurs David BEAUJOUAN, Simon BRIE (*arrivé à 20h55 pendant la présentation de l'association le sens du fil*), Michel CACAULT, Benoît DUPONT, Alexandre GARETIER, Ludovic POINGT, Jean-François MICHAUD et Philippe THIBAUT

Étaient absentes excusées : Mesdames Frédérique BOURLAUD - Nathalie PETIT (*pouvoir attribué à Jean-François MICHAUD*) – Monique ROY

M. Alexandre GARETIER a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 09 décembre 2019

Approbation précédent CR du 12 novembre 2019 :

- A la demande de Mr CACAULT il convient de rajouter au débat de la délibération 2019 – 045 qu'il trouve déplorable que la commune de Latillé d'environ 1500 habitants soit représentée seulement par une unique voix à la communauté de communes du Haut-Poitou. Mr le maire avait répondu que c'était la base légale et que seul 8 personnes du conseil communautaire du Haut-Poitou, dont lui, avait voté défavorablement à délibération.
- À l'unanimité des présents, adoption du précédent compte rendu.

2019 – 049 PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION LE SENS DU FIL

Mr le Maire rappelle la naissance d'une nouvelle association sur la commune : L'association « Le Sens du Fil » qui a pour vocation d'animer un espace partagé au centre de Latillé. Ateliers partagés pour bricoler, créer, recycler, réparer ; café associatif, recyclerie à vocation sociale, lieu de rencontres et d'échanges.

Conformément au souhait du conseil municipal lors de sa séance du 16 septembre dernier, Monsieur le Maire a invité des membres à venir présenter l'association.

2 membres de l'association « Le sens du Fil » présentent l'association et les lieux avec en support des photos sur tablette numérique.

Cette association se compose de 6 membres. Elle est née de la volonté de rassembler plusieurs activités (café associatif, recyclerie à vocation sociale, travail du bois, animations sur le recyclage et le compostage ...), de partager et de « faire-ensemble » en un même lieu : la menuiserie située 43 place Robert Gerbier. Ces activités devraient démarrer au printemps 2020. En attendant, les portes sont ouvertes au public les 1^{er} dimanche de chaque mois de 9h à 12h.

Pour finir, les membres de l'association remercient l'ensemble du conseil municipal pour l'accord de la subvention qui leur a permis « d'amorcer la pompe ».

2019 – 050- TARIFS GARDERIE ET CANTINE SCOLAIRE- ANNÉE 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs pour 2020.
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas pratiquer de hausse et vote comme suit les tarifs pour l'année 2020 :

Garderie scolaire : 1.74 € / heure

Cantine scolaire : 2.95 € repas enfants
4.90 € repas enseignants et « extérieurs »
3.50 € repas personnel communal

2019 – 051 LOCATION LOGEMENTS –RÉVISION DES LOYERS- 1^{er} JANVIER 2020

Le conseil Municipal, à l'unanimité, vote comme suit la révision des loyers pour 2020 selon l'indice de référence des loyers :

LOGEMENT	LOYER 2020
6 place Robert Gerbier	466.73 € + 100 € charges
6 rue de la Verminette	262.88 €

2019 – 052 LOCATION GARAGES – RÉVISION DES LOYERS- 2020

Le conseil Municipal, à l'unanimité, vote comme suit la révision des loyers pour 2020 selon l'indice de référence des loyers : 52.46 € / mois.

2019 – 053 TARIFS CONCESSION CIMETIÈRE –CAVEAU URNE - 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas pratiquer de hausse -
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote à compter du 1^{er} janvier 2020 les tarifs suivants :

- **Concession cimetière**

	<u>2020</u>
TRENTENAIRE	65€ le m²
CINQUANTENAIRE	100€ le m²

- **Caveau urne**

	<u>2020</u>
30 ANS	365€
50 ANS	400€

2019 – 054 TARIFS DE LOCATION DES SALLES – MATÉRIELS - ANNÉE 2020

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2020 (aucune augmentation des tarifs n'est pratiquée par rapport à 2019)

Location salles :

<u>HABITANTS DE LA COMMUNE</u>		<u>Tarif WE</u>
SALLE DES FETES : TARIF ETE	210	300
	TARIF HIVER (du 01/10 au 30/04)	280
<u>HABITANTS HORS COMMUNE</u>		
SALLE DES FETES TARIF ETE	280	380
	TARIF HIVER (du 01/10 au 30/04)	380
Caution + attestation d'assurance à chaque location	350	350
<u>ASSOCIATIONS (au-delà des 3 locations gratuites)</u>		
+ associations et organismes extérieurs		
<u>Location salle des fêtes</u>		
Tarif ETE	90	25€pour 2 j
Tarif HIVER (du 01/10 au 30/04)	140	
Location sonorisation (uniquement pour les associations locales)	15€ / jour	
<u>Salle du stade</u>		
Location été	90	
Location hiver (du 1/10 au 30/04)	110	
Caution + attestation d'assurance	160	
Gratuité pour les jeunes organisant une fête d'anniversaire pour leurs 18 ans (avec dépôt de caution lors de la remise des clefs).		
<i>Une location de salle gratuite / an pour les employés communaux</i>		

Débat : Monique AUGÉ signale que la lumière extérieure de la salle des fêtes reste très souvent allumer après chaque location. Que faire ? Installer une minuterie ?

Location matériel :

Matériel	TARIFS		
	ASSOCIATIONS LOCALES	COLLECTIVITÉS	HABITANTS DE LA COMMUNE
Table et 2 bancs	GRATUIT	GRATUIT	10€ Caution 500 €
Plateaux et tréteaux (ancien matériel)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Chaises (ancien matériel)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Tivolis 3x3	GRATUIT	GRATUIT	1 journée 30€
			Week-end 50€
			Caution 1000 €
Barrières	GRATUIT	GRATUIT	*****
Friteuse	GRATUIT	GRATUIT	*****
Grilles exposition	GRATUIT	GRATUIT	*****
Cimaises	GRATUIT	GRATUIT	*****

Débat : Monique AUGÉ signale que certains tréteaux sont défectueux donc dangereux à l'utilisation. Est-ce que les services techniques peuvent vérifier le matériel prêté ?

2019 – 055 SUBVENTION SPECTACLE DE NOËL – 2019

Comme chaque année et en collaboration avec les écoles maternelle et primaire, l'association des parents d'élèves organise un spectacle de Noël (le 20 décembre prochain).

Tous les ans la commune participe à hauteur de 50% du montant total de la prestation qui pour 2019 s'élève à la somme 500 €.

Une subvention de 250 € est donc sollicitée par l'association des parents d'élèves.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de verser une subvention de 250€ à l'association des parents d'élèves

2019 – 056 CONVENTION DE MÉCÉNAT – SORÉGIES – AVENANT 3

Comme l'an passé, SORÉGIES relance son action de mécénat auprès des communes lui ayant confié la pose et la dépose des illuminations de Noël.

Conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 n°2003-709 relative au mécénat, SORÉGIES apporte son soutien matériel à cette tradition des fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'avenant n°3 et la soumet au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve la proposition d'avenant n°3 et autorise M. le Maire à le signer.

Débat : Monique AUGÉ signale que les illuminations du pont ne fonctionnent toujours pas. Mr le Maire informe que le branchement est fait par SORÉGIES, qu'ils ont été avisés de ce problème.

2019 – 057 DEMANDE DE SUBVENTIONS - DETR – DSIL – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT

Considérant le projet de réaménagement de la place Robert Gerbier,

Vu la délibération n°2018-020 relative au choix de l'Equipe de Maitrise d'œuvre en charge et l'étude de ce projet,

Vu la délibération n°2019-016 relative au classement dans la voirie communale de la section de la route départementale n°27 concernée du PR 11+967 au PR 12+12 d'une longueur de 459 mètres, et de la section de la route départementale n°93 concernée du PR 5+651 au PR 6+81 d'une longueur de 441 mètres,

Vu le programme des travaux dont le montant estimatif s'élève à la somme de 564.996€ HT,

Considérant la réhabilitation d'un logement communal pour un montant estimatif de 10.185€,

VU la délibération 2019-021 concernant la proposition d'acquisition d'un bâtiment à usage commercial,

Vu la délibération en date du 15 juillet 2019 sollicitant les demande de subventions DETR /DSIL

VU la délibération du 16 septembre 2019 sollicitant une subvention auprès du Département au titre des amendes de police,

CONSIDÉRANT que les services de la PRÉFECTURE exigent un accord concernant le projet d'acquisition d'un bâtiment/commerce pour prendre en compte le montant de 100.000 € dans le plan de financement,

CONSIDÉRANT qu'aucun accord sur ce projet n'est validé à ce jour,

Monsieur le Maire fait part qu'il convient de supprimer cette dépense dans le montant global du prévisionnel afin que le dossier puisse être traité et présenté à Madame la Préfète dans le cadre de la DETR et de la DSIL,

Monsieur le Maire présente le nouveau tableau de financement :

	Dépenses HT	Recettes
Montant estimatif travaux place	564.996 €	
Réhabilitation logement communal	10.185 €	
Volet 3 DEPT : 2018 et 2019		84.600 €
DETR (plafond)		150.000 €
DSIL		150.541 €
Autofinancement commune		115.040 €
Volet 4 – DEPT		50.000 €
Amendes de Police		25.000 €
TOTAL	575.181 €	575.181 €

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 9 voix pour et 3 abstentions le présent plan de financement proposé.

Débat :

- *Qu'est-ce que la subvention « amendes de police »? Mr le Maire explique que les recettes des amendes de police peuvent être reversées sous forme de subvention aux collectivités qui en font la demande pour des travaux d'investissement au niveau sécurité.*
- *Où en est l'offre faite pour l'acquisition du bâtiment de l'ancien bar ? Mr le Maire informe qu'une réponse devrait être faite fin janvier/début février.*

2019 – 058 DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020 ET DÉPARTEMENT – RÉHABILITATION GYMNASÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du gymnase :

- Le sol doit être complètement refait (nombreuses marques de dégradations)
- Un habillage bois est prévu pour recouvrir les murs intérieurs fortement endommagés.
- Toutes les anciennes huisseries seront intégralement changées
- Changement complet de tous les panneaux qui constituent le dôme du toit
- Obligation de transformer des sanitaires aux normes PMR
- Remplacement de l'éclairage néons (gros consommateurs d'énergie) par un éclairage LED
- Création d'un parking aux normes PMR pour l'accueil des usagers.

Une demande de subvention exceptionnelle avait été déposée courant mai auprès des services du Département - En effet, la commune de Latillé accueille sur son territoire le collège Arthur Rimbaud et dans ce cadre met à disposition des collégiens toutes ses infrastructures (stade, gymnase, salle des fêtes, salle de la mauvette) et c'est la raison pour laquelle, à titre exceptionnel, le conseil municipal, avait sollicité le Département-

Après avoir étudié notre demande, Le département donne un avis favorable mais pas sur la totalité de l'aide sollicitée – Monsieur le Maire fait part que ce projet peut être également subventionné au titre de la DETR.

DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
estimatif HT Travaux	136 640 € HT	DETR (30%)	40 992 €
		DEPARTEMENT (50%)	68 320 €
		Autofinancement commune (20%)	27 328 €
TOTAL	136 640 € HT	TOTAL	136 640 €

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote le présent plan de financement proposé.

Débat :

Mr Michaud se demande si des devis ont été faits et où sont-ils ? Mr le maire précise qu'ils sont disponibles à la mairie.

2019 – 059 ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire présente une demande d'admission en non-valeur pour laquelle la comptable n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits :

Liste 3837150533— article 6541 : 888.81 € (dont 522.71 € en assainissement - le remboursement sera demandé à Eaux de Vienne/SIVEER).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la somme présentée et charge Monsieur le Maire d'effectuer son mandatement sur le budget 2019.

2019 – 060 CONVENTION 2020-2022 « MISE EN RÉSEAU BIBLIOTHÈQUE »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention de partenariat pour la mise en réseau des bibliothèques (*Annexe 1*). Il précise que depuis la fusion des communautés de communes, certaines bibliothèques (notamment du mirebalais et du neuvilleois) n'adhéraient pas au réseau d'où cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

2019-061 DEMANDE DE SUBVENTION – COURTE ECHELLE

Il est fait part au conseil municipal des difficultés financières de la courte échelle en raison de la diminution des dons de denrées de la Banque Alimentaire et l'obligation de réaliser des achats de plus en plus importants – Le bilan financier annuel est déficitaire pour la 2^{nde} année et l'état des finances laisse présager un avenir incertain pour l'association qui sollicite auprès des collectivités une subvention pour pérenniser leur action auprès des personnes en difficultés.

Mr le Maire propose une subvention à la hauteur de 500€ en corrélation avec les autres communes de l'ex-Vouglaisien.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de verser une subvention de 500€ à l'association la courte échelle.

2019 –062 AVENANT A LA CONVENTION DE RÉALISATION DES DOSSIERS CNRACL

VU l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

VU la précédente convention de partenariat CDG86-CDC expirant le 31 décembre 2017,

Vu les délibérations du conseil d'administration du centre de gestion de la Vienne en date du 15 décembre 2017, du 25 mai 2018 et du 8 mars 2019,

Il convient d'établir un avenant à ladite convention pour une prorogation jusqu'au 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable et autorise M. le Maire à signer cet avenant.

QUESTIONS DIVERSES

- Mr Michaud félicite Mr le Maire pour l'article sur la commune dans le magazine Savoir et Choisir. Il s'interroge sur le coût de cet écrit. Mr le Maire précise que suite aux démarchages auprès des commerçants de la commune, il lui a été proposé par l'éditeur de faire gratuitement une page sur la commune dans sa globalité.
- Un résident de la rue du gymnase s'inquiète de ne plus voir les panneaux de signalisation au niveau du carrefour de la rue du gymnase et du chemin des cloux. Pour information, une signalisation sera prochainement réinstallée comme suit : 1 stop rue du gymnase et 1 stop chemin des cloux.

- Un parent d'élève interpelle les membres du conseil municipal sur la dangerosité du parking de l'école, vitesse excessive ... La gendarmerie ne pourrait-elle pas intervenir à titre préventif ? pourquoi ne pas procéder à un nouveau traçage avec un sens de circulation?
- Un administré questionne Mr le Maire sur l'appel à projet « Cluster ruralité », pourquoi n'étiez-vous pas présent à la réunion ? Mr le maire répond qu'il a reçu les renseignements par mail et qu'il a donc par conséquent les informations nécessaires en sa possession.
- Un administré déplore le mauvais broyage des chemins : oubli de chemins, les intérieurs des fossés ne sont pas faits ... Mr le Maire communique que le prestataire a été avisé de ce qui n'allait pas.
- Un administré signale un écoulement d'eau sur la chaussée au carrefour du Lac Noir / Le Petit Sceau coupant la route. Mr Brie dit qu'il n'y a rien d'anormal étant donné les fortes précipitations de ces derniers.
- Questionnements d'habitants de la commune:
 - Où en sont les réparations des fuites au plafond dans les nouvelles classes ? Les dégâts vont être réparés, une visite sur site avec l'architecte qui a suivi le marché est prévue.
 - Quand vont avoir lieu le changement des plaques d'égouts rue du petit bourg et avenue de la Plaine ? les travaux sont programmés à partir du 16 décembre 2019.
 - Quand va être changé le miroir de l'avenue du Poitou pour une meilleure visibilité en provenance de la rue du petit bourg ? une demande de devis est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé – la séance se lève à 21h50